



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Objet :

CONVENTION AVEC AMAZON POUR L'INSTALLATION D'AMAZON LOCKERS

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le premier juillet, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN (arrivée à 20h10 pour voter la délibération n°2022/30), Ségolène MOREAU, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE, Claude JAMATI, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 7(6)

Caroline DE SAZILLY	à	Frédéric GUIRIMAND
Julien COURTIN	à	Lucie CATROUX (Fin du pouvoir à 20h10)
Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Maelys LUXOR	à	Denis PETITMENGIN
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWYNTER
Stéphanie BANCAL	à	Noëlle MARTIN
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Monsieur BOYKIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20(21) REPRESENTES : 7(6) VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT la volonté de proposer un service de retrait des colis aux Baillacois,

CONSIDERANT la proposition de la société Amazon France Logistique d'installer des casiers de consignes automatiques dits « Amazon Lockers »,

CONSIDERANT que les emplacements retenus répondent aux exigences posées par la société pour l'implantation de ses casiers,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de l'occupation du domaine public, la collectivité percevra une redevance annuelle de 960€ pour les deux colonnes de casiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par 20 voix pour, 4 contres (Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN), 1 abstention (Alexandre RUECHE)

APPROUVE la convention pour l'installation de casiers de consignes électroniques avec Amazon France Logistique en annexe, pour un montant de 960€ par an

DIT QUE les recettes sont inscrites au budget communal

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation de casiers de consignes automatiques avec « Amazon Lockers » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 07 juillet 2022

Le Secrétaire de séance



Denis PETITMENGIN

Le Maire



Jacques ALEXIS

Date de publication sur le site internet de la commune : le 08 juillet 2022.

